

1. GLACES ET VERRES RECUIITS

1.1. Poses traditionnelles ou au palonnier à ventouses

(Palonnier compté en plus)

>> PRIX AU M² : FOURNITURE ET POSE (MINIMUM DE FACTURATION : 0,45 M²) >>

Épaisseur	Glaces transp. choix VV		Verres coulés	Miroirs (a) jusqu'à 3 x 2m		Tablettes, dessus de bureau ou assimilés (b)	
	Clair	Gris Vert Bronze		Clair	Gris Vert Bronze	Clair	Gris Vert Bronze
3 mm	81,51			110,10		25,86	
4 mm	91,59		91,16	116,24		34,26	
5 mm	96,64		95,12	123,67		42,68	
6 mm	111,42	149,20	123,15	127,39	157,63	52,70	74,52
8 mm	128,23	197,01	133,20	176,86	280,01	83,90	111,22
10 mm	170,25	247,96	162,55			96,66	144,04
12 mm	229,08					145,17	
martelé			90,68				
6 mm armé			106,84				

(a) miroirs argenture comprise sans autre façonnage

(b) prix au m² : fourniture seule, façonnages en sus

1.2. Plus-values applicables à l'ensemble des produits verriers (recuits, trempés, feuilletés ou vitrages isolants)

(sauf pour tablettes, dessus de bureaux ou assimilés)

1.2.1. Plus-values suivants les produits verriers, quelle que soit la dimension

Plus-values non cumulables, seule la plus forte d'entre elles doit être retenue.

	Recuit	Autres (trempé, feuilleté, vitrage isolant)
- posées en châssis portefeuille	20 %	10%
- posées en châssis anciens	30 %	15 %
- posées en châssis rainés		
. sans encoche	30 %	15 %
. avec encoche	30 %	15 %
Par encoche supplémentaire (ne pas ajouter le façonnage)	37,72	

1.2.2. Plus-values grande dimension supérieure à 3 m

Plus-values non cumulables, seule la plus forte d'entre elles doit être retenue.

- posées à plus de 80 cm du sol	20 %
- posées avec piquage (plus grand côté en hauteur)	20 %
- posées de l'intérieur sans piquage	30 %
- posées de l'intérieur avec piquage	20 %
- coltinage entre 10 et 30 m	20 %
- posées en étage	

2 VITRAGES FEUILLETES

2.1. Vitrages feuilletés courants

>> PRIX AU M² : FOURNITURE ET POSE >>

compositions	dimensions maximales	clairs	butyral bronze 2
33-2 (6,8mm)	321 x 240 cm	196,43	240,56
44-2 (8,8mm)	321 x 240 cm	208,56	270,79
55-2 (10,8mm)	400 x 240 cm	268,20	322,53
66-2 (12,8mm)	400 x 240 cm	305,80	366,71
333.4 (10,6mm)	321 x 200 cm	465,81	
444.4 (13,6mm)	400 x 240 cm	515,78	
555.4 (16,6mm)	510 x 240 cm	566,39	
666.4 (19,6mm)	510 x 240 cm	612,75	
Bi feuilleté P5 (10,3mm)*	321 x 240 cm	576,49	
Bi feuilleté P6 (15mm)*	510 x 255 cm	763,35	
Bi feuilleté P7 (22,5mm)*	510 x 255 cm	1009,18	

* au regard de la norme NF P 78-404

2.2. Minima, plus-values, moins-values, suppléments

Vitrages de surface inférieure à 0,45 m²:

- surface à compter à 0,45 m²

Vitrages de dimensions supérieures aux valeurs fixées dans le tableau ci-dessus :

plus-value de 20 %

Vitrages de formes non rectangulaires ou façonnages :

- formes non rectangulaires
- arêtes abattues
- joint poli

plus-value de 12 %

plus-value de 10 %

plus-value de 15 %

Alarmes incorporées dans le vitrage : SUR DEVIS

Emploi de palonnier à ventouses :

en cas d'emploi de palonnier à ventouses, compter une moins-value de 5 % (moins-value cumulative avec les plus-values précédentes).

2.3 Nota

Feront l'objet d'un devis spécifique :

- les vitrages sandwichs assemblés avec les résines et ayant une fonction d'isolation acoustique renforcée,
- les encoches, les trous.

3 DOUBLES VITRAGES ISOLANTS PREFABRIQUES

3.1. Doubles vitrages isolants courants

(à lame d'air et de surface inférieure à 3.5 m² et de moins de 150 kg)

>> PRIX AU M² : FOURNITURE ET POSE >>

	1 face claire		1 face grise, verte ou bronze		1 face feuilletée claire (a)	1 face réfléchissante (b)		1 face à couche à basse émissivité (c)
	recuite	trempée	recuite	trempée		claire	bronze	
4 mm	87,88	145,08	113,42	162,89				106,50
5 mm	112,44	165,19	132,55	161,57				
6 mm	126,12	193,72	143,59	209,88		184,49	209,05	142,77
8 mm	144,42	248,96	163,55	256,03		236,92	205,69	
10 mm	170,31	304,18						
33-2 (6,8mm)					193,80			
44-2 (8,8mm)					218,45			
55-2 (10,8mm)					255,19			
66-2 (12,8mm)					282,45			
333.4 (10,6mm)					352,50			
444.4 (13,6mm)					396,74			
Bi feuilleté P5 (10 mm)					445,56			
Bi feuilleté P6 (15 mm)					585,16			

* au regard de la norme NF P 78-406

- (a) les faces composée d'un vitrage sandwich assemblé avec une résine et ayant une fonction d'isolation acoustique renforcée feront l'objet d'un devis spécifique.
 (b) Vitrages à couches
 (c) Vitrages à couches faiblement émissifs.

3.2. Minima et plus-values

SURFACE ≤ 0.45 m²

- Surface à compter à 0.45 m² et plus-value de 15%

3.5 < SURFACE ≤ 4.5 m² : plus-value de 15 %

4.5 < SURFACE ≤ 7 m² : plus-value de 30 %

SURFACE > 7 m² : SUR DEVIS

Vitrages de formes non rectangulaires

(à cumuler éventuellement avec les précédentes)

- par coin rond : plus-value de 15%

- coupes biaisées : plus-value de 25 %

- cercles ou demi-cercles : plus-value de 50 %

- RAPPORT L/l > 5 : plus-value de 15%

- pans coupés : plus-value de 25 %

- triangles / polygones : plus-value de 25 %

- 4 coins ronds : plus-value de 50 %

- Espace d'air > 12 mm plus-value de 10 %

3.3. Nota

Feront l'objet d'un devis spécifique :

- les vitrages à 3 composants et 2 lames d'air,
- les vitrages comportant une couche réfléchissante ou peu émissive, autres que ceux cités en (b) et (c),